

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2009

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse / /LE RAY Gérard/
BAUD Emilie/BAUD Michel/ DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/
Absents excusés : MM/MUFFAT Sophie/SAUVAGE Pascal/
Absents : MM/GEROUDET Vincent/PRALON Sébastien/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE DU COURRIER DE MR LE PREFET INSISTANT SUR SA VOLONTE D'ENTREtenir AVEC LES ELUS, DES RELATIONS FONDEES SUR LE RESPECT DE LA LOI.**
- **FAIT LE POINT SUR LES FINANCES ET SUR LES SUBVENTIONS A VENIR.**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
 - ⊗ **P.C. MODIFICATIF BOIS ARBROZ : avis favorable**
 - ⊗ **P.C. MODIFICATIF MR SCHIA : avis favorable**
 - ⊗ **P.C. MULLIEZ : en attente réponse D.D.E.**
 - ⊗ **P.C. GOOK ET BREWER : pas de suite-en attente pièces complémentaires-**
 - ⊗ **D.P. COPPEL RENE : en attente des pièces complémentaires**
 - ⊗ **C.U. LOOK : refus – zone NC – limite zone rouge –**
 - ⊗ **P.C. ROUSSET : recours des tiers – hauteur non conforme au P.C.**
- **ATTEND LE JUGEMENT DU TRIBUNAL SUR L'AFFAIRE DES COMBES.**
- **EXAMINE LE COMPTE RENDU DU R.V. DE L'A.F.U. DE LA VILLIAZ ET N'EST PAS D'ACCORD SUR L'ECHEANCIER PREVISIONNEL.**
- **DECIDE D'INFORMER LE PROPRIETAIRE ET LES ENTREPRENEURS CHARGES DE LA REFECTION DE LA FERME DU FORNET DE L'INTERDICTION DE RENOVER L'HABITATION AUTREMENT QU'EN RESPECTANT STRICTEMENT L'EXISTANT.**

- **PREND CONNAISSANCE DU RESULTAT DE L'AUDIENCE AU TRIBUNAL DE L'AFFAIRE LE GAEC LES CHOUCAS ; TOUJOURS PAS DE REGLEMENT DE LOCATION 2008 ET 2009 ; FAUX TEMOIGNAGES SUR L'ETAT DE L'ALPAGE (la commune se réserve le droit d'attaquer les personnes concernées pour témoignages de complaisance de Mrs Baud Lucien, Druelle Olivier, Tissot Samuël, Géroudet Guillaume, Ramel Benoît et Gallay Aimé) ; JUGEMENT DEFINITIF EN DECEMBRE.**
- **ECOLE : PREND CONNAISSANCE DES EFFECTIFS, DU BILAN SCOLAIRE FINANCIER 2008-2009, DES CANDIDATES AU REMPLACEMENT DE L'AIDE INSTITUTRICE ET DU REMPLACEMENT DU CHAUFFEUR POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.**
- **EST INFORME DE LA SUITE DU R.V. AVEC MR BONDAZ DE L'ONF ET DEMANDE DES COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE MONTANT DU DEVIS POUR LES TRAVAUX 2009 ET SUR LES COUPES DE BOIS A EXPLOITER DE 2008, 2009 ET PROJET 2010 ; DEMANDE A ETRE INFORME DE LA DATE DU PROCHAIN R.V.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 22 Septembre

Le Maire,
BAUD Jean-Paul